



REGLEMENT INTERIEUR VELO CLUB MOULIEN

➤ Adhésion à l'association :

Pour être adhérent à l'association **VELO CLUB MOULIEN** il faut :

- ✓ Payer une adhésion de :
 - 110€ pour les compétiteurs (jeunes et adultes).
 - 70 € pour les adultes et le loisir.
- ✓ Souscrire une licence **FFC** (le prix de la licence **FFC** est fonction de la catégorie de licence) ou **FF Vélo**.
- ✓ Avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur du VCM.
- ✓ Avoir pris connaissance et signé la charte d'adhésion.
- ✓ Ne pas être adhérent à une association concurrente.

Toute adhésion est définitive.

Toute personne voulant adhérer à l'association **VELO CLUB MOULIEN** doit se munir de son vélo.

Nous sommes en mesure de vous conseiller sur le type de vélo en fonction de l'activité choisie et de vous guider vers des magasins distributeurs.

NOTA BENE : Le VCM peut accueillir toute personne souhaitant découvrir l'activité de cyclotourisme.

Cet accueil se fera pour trois sorties maximum afin de respecter les clauses d'assurance liées à l'affiliation.

Toutes les personnes ayant effectué ces trois sorties ne pourront continuer à participer aux sorties organisées par le VCM uniquement en cas d'adhésion à l'association.

➤ Tenue du club :

Le montant de la tenue est de :

- 55€ pour les jeunes (-18 ans) et les compétiteurs
- 75 € pour les adultes.

Pour bénéficier des ces tarifs, les membres de l'association doivent obligatoirement être à jour de leur cotisation.

Il est toutefois possible d'acquérir la tenue du club pour un montant de **140€** sans adhérer à l'association.

Les tee-shirts aux couleurs du VCM sont au tarif de 25€.

➤ Sécurité :

Tout adhérent doit avoir des équipements adaptés à la pratique du vélo :

- Une tenue cycliste
- Un casque (obligatoire)
- Des gants

Ces éléments doivent être portés lors des entraînements, sorties, randonnées et compétitions.

➤ Activité école de cyclisme :

L'école de cyclisme fonctionne à partir du mois d'**octobre**,

Lors de l'inscription d'un jeune, un dossier est remis aux parents. Ils devront le retourner complété et signé.

Le dossier comprend :

- **La demande de licence**
- **Le bulletin d'adhésion**
- **La charte d'adhésion**
- **L'autorisation parentale**

➤ Objectifs

L'objectif global de l'école de cyclisme est d'amener le jeune, par la pratique, la découverte et l'acquisition d'un ensemble de connaissances, à être autonome.

La pratique des activités du cyclisme, c'est :

- le suivi du carnet de progression
- un outil de développement moteur,

VELO CLUB MOULIEN

33, rue Cheik Anta Diop – 97160 LE MOULE

veloclubmoulien@gmail.com SIRET : 831 970 207 00013 – APE : 9312Z - N° RNA - W9G2004665



- un moyen privilégié de découverte et de connaissance du milieu naturel et humain,
- un lieu privilégié de découverte des diverses responsabilités, administratives et autres, que le jeune pourra rencontrer dans le club.

➤ **Responsabilité des parents :**

Les parents doivent accompagner leurs enfants aux entraînements et lors des compétitions afin de les encourager.

➤ **Activité cyclotourisme :**

Lors des sorties les licenciés doivent partir ensemble et revenir ensemble. Ce n'est pas une compétition, le but, c'est de faire du vélo ensemble.

Pour les entraînements contacter le responsable de la section.

➤ **Activité randonnée VTT :**

Les randonnées VTT se feront les samedis ou les dimanches matin en fonction de la disponibilité des licenciés.

Le but c'est de faire de la découverte à travers la campagne de la Guadeloupe et si possible de ses dépendances.

En fonction de l'hétérogénéité de niveau des pratiquants, des groupes pourront être formés avant les départ des sorties.

Pour plus de renseignement, contacter le responsable de la section.

➤ **Activité compétition cross country :**

Les entraînements se feront en fonction des disponibilités de chacun concernant les adultes.

Les frais d'inscription sont à la charge des licenciés.

Pour participer à une compétition, il faut un nombre d'entraînement et l'avis de l'entraîneur.

➤ **Discipline dans le club :**

Tous les adhérents doivent se respecter mutuellement et respecter les dirigeants, vététistes, cyclistes et membres des autres clubs.

➤ **Discipline lors des sorties et des entraînements :**

Le départ doit être ponctuel, tout licencié doit prévenir de son retard ou son absence par téléphone ou WhattApps.

Lors d'une absence, les licenciés doivent rentrer en contact avec le responsable.

➤ **Discipline lors des compétitions :**

Tout coureur participant à une compétition doit se faire inscrire le mardi avant la compétition.

Il se doit de respecter, les autres clubs (dirigeants, coureurs, commissaires et signaleurs) lors des compétitions.

Les frais d'engagement sont à la charge du compétiteur.

➤ **Piste**

L'activité se déroulera au vélodrome, pour plus d'information se renseigner auprès du responsable des entraînements.

➤ **BMX**

L'activité se déroulera au vélodrome, pour plus d'information se renseigner auprès du responsable des entraînements.

➤ **La vie du club :**

Tous les adhérents doivent participer à la vie du club ; être présents lors des manifestations et actions qu'organise le club.

➤ **Dopage**

Tout coureur déclaré positif au contrôle antidopage lors d'une compétition devra s'expliquer au niveau CA et des responsables technique qui devront prendre une décision disciplinaire.